



Sessione di u 11 di dicembre 2025  
Session du 11 décembre 2025

Raportu N° 2025-15  
Rapport N° 2025-15

**Raportu N° 2025-15**  
**Funziunamentu di a Camera di Terrorii**  
**Rapport N° 2025-15**  
**Fonctionnement de la Chambre des Territoires**

Raportu di u Presidente di a Camera di i Terrorii  
Rapport du Président de la Chambre des Territoires

Je vous propose d'examiner plusieurs points relatifs au fonctionnement de la Chambre des Territoires, à savoir : les crédits qui lui sont alloués, le rapport d'activité 2024, la désignation des membres dans des organismes et les échéances à venir.

#### **I. Crédits alloués à la Chambre des territoires**

Comme chaque année, la Chambre des Territoires a transmis à la Direction générale des services ses besoins prévisionnels, en tenant compte du contexte financier général de la Collectivité.

Le budget prévisionnel pour 2025 a été fixé à 50 000 euros. Il permet d'assurer les dépenses nécessaires au fonctionnement de l'instance.

Il est rappelé que la Chambre bénéficie également de moyens mutualisés mis à disposition par la Collectivité (ressources humaines, locaux, équipements techniques).

À ce stade, le budget 2026 n'a pas encore fait l'objet d'un arbitrage définitif.

Il est toutefois envisagé de reconduire une enveloppe similaire à celle de 2025, permettant d'assurer le fonctionnement de l'instance, la tenue des sessions, des réunions du Bureau et des groupes de travail, ainsi que la prise en charge de frais de déplacements (document joint en annexe du présent rapport).

## **II. Présentation du rapport d'activité 2024**

Comme chaque année, je vous propose d'examiner également le rapport d'activité de la Chambre des Territoires pour l'exercice écoulé.

L'année 2024 a été marquée par une activité soutenue, dans la continuité de la montée en puissance de la 4<sup>e</sup> mandature (dynamique également constatée en 2025) :

- 4 sessions plénières tenues, ayant donné lieu à l'examen de 16 rapports ;
- 13 réunions du Bureau, dont plusieurs en format élargi ou thématique ;
- 17 procédures écrites, mobilisées pour répondre à des délais d'avis contraints ;
- La structuration et l'animation de groupes de travail (eau, déchets, forêt, aides aux communes, ZAN, carte administrative) ;
- Une participation renforcée aux instances partenariales et aux comités de pilotage territoriaux ;
- La contribution active à plusieurs dossiers majeurs, dont la révision des aides aux collectivités et les travaux institutionnels engagés avant leur suspension.

Le rapport d'activité complet est annexé au présent document.

## **III. Désignation des membres dans des organismes**

Le Secrétariat général a été sollicité pour désigner des représentants au sein du COPIL en charge de suivre les différentes étapes du processus de révision du PADDUC.

Ce COPIL s'étant réuni le 17 novembre dernier, le Bureau a enregistré, lors de sa réunion du 29 octobre, les candidatures de Messieurs Attilius CECCALDI, Don-Marc ALBERTINI et Jean GUISEPPI (Charlotte TERRIGHI s'est également proposée mais elle est déjà partie prenante du COPIL en sa qualité de conseillère territoriale).

Je vous prie de bien vouloir noter également que l'Assemblée de Corse a décidé, lors de sa séance du 31 octobre dernier, la création d'une commission pour lutter contre les pratiques mafieuses, au sein de laquelle un représentant de la Chambre doit siéger.

Etant donné qu'une réunion est intervenue le 28 novembre, c'est le Président du Bureau qui s'est proposé pour représenter la Chambre mais un autre membre peut être candidat pour participer à cette commission.

Enfin, la Chambre est associée aux travaux du Comité de suivi pluri fonds européens pour la Corse pour lequel un membre doit être désigné ; à l'heure actuelle c'est le Président du Bureau qui assure la représentation de l'instance mais là aussi tout membre qui le souhaite peut être désigné.

Je soumets par conséquent à votre validation la désignation de représentants de la Chambre dans ces instances conformément aux règles en vigueur.

#### **IV. Echéances à venir**

Comme vous le savez, les 15 et 22 mars 2026 auront lieu les élections municipales et communautaires, à la suite desquelles de nouveaux représentants au sein de la Chambre des territoires devront être désignés, avec dans un premier temps l'élection des représentants des communautés d'agglomération et communautés de communes (au plus tard à la fin du mois de juin) et dans un second temps la désignation des représentants des Comités de Massif et de Bassin (au plus tard à la fin du mois d'août).

D'ici là, une prochaine session plénière pourra intervenir si les dossiers qui seront soumis à la Chambre le nécessitent (et notamment pour ce qui relève de l'objectif « ZAN (« Zéro artificialisation nette ») et le Bureau se réunira en tant que de besoin, en format habituel ou élargi.

**Vi pregu di dibattene.**

Je vous prie de bien vouloir en débattre.